



Domaine Public

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à la disposition d'un opérateur économique un emplacement sur la plage de l'Arinella pour l'installation de trois structures de type "conteneurs" d'une surface de 54 m² et d'une terrasse de 109 m² afin de créer un espace de restauration.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer l'installation d'une structure et d'une terrasse dans la limite de la surface mise à disposition de 163 m².

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 296,46 € par mois pour la structure et 408,75 € par mois pour la terrasse.

Le candidat devra être en règle avec les mesures d'hygiène en vigueur.

Le candidat devra restituer l'espace public occupé en parfait état de propreté. Il s'engagera à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à la gestion des déchets liés à l'exercice de son activité.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt concurrente doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : **domaine-public@bastia.corsica** sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- Descriptif de l'installation et dimensions nécessaires + photos
- Attestation d'assurance
- Kbis
- Tarifs pratiqués
- Types de produits proposés à la vente

Date limite de réception des réponses : 27 février 2026

Mis en ligne le 29 janvier 2026